

ARCHITECTURE VS RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

MANIFESTE DE L'ARCHITECTE POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

Le réchauffement climatique engendre des catastrophes naturelles toujours plus fréquentes.

Elles sont les conséquences de notre mode de vie, de notre propension à consommer et à notre manière d'habiter. Le secteur de la construction est responsable de près de 40 % de la totalité des émissions des gaz à effet de serre.

Des politiques destinées à lutter contre le réchauffement climatique sont mises en place par les différents niveaux de pouvoir. Des actions concrètes et de profondes réflexions sont initiées par des acteurs de la société civile.

Dans cette discussion, l'architecture a beaucoup à offrir. Elle est une source puissante de solutions aux défis posés par le changement climatique, à moyen terme et à faible coût.

Une charte pour le climat afin de changer les paradigmes

Par le biais d'une charte sur le climat, l'Ordre des Architectes souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

Il veut responsabiliser les différents acteurs et les rassembler autour d'un objectif commun afin de répondre avec la diligence nécessaire aux réalités environnementales actuelles et futures.

Il s'agit notamment du respect des principes de « *Do not significant harm* » (DNSH) mis en place par l'Union européenne. Il désire enfin anticiper les futures contraintes réglementaires (parfois insuffisantes) destinées à atteindre la neutralité carbone.

En tant qu'architectes, notre responsabilité est grande et nous devons nous engager à être les acteurs du changement. Nous devons remettre en perspective notre manière de concevoir l'architecture afin de changer les paradigmes.

Nous devons replacer l'humain et la préservation de l'environnement au cœur du processus architectural.

Engagement pour une architecture responsable

En signant cette charte, conscient des responsabilités qui m'incombent, conformément à mon éthique professionnelle et dans le cadre des compétences et des fonctions qui sont les miennes, je m'engage à participer autant que faire se peut à la promotion d'une architecture humaine et responsable, respectueuse de l'environnement et orientée vers la neutralité carbone.

Afin de lutter de manière durable contre le réchauffement climatique, je m'engage plus précisément à :

- Concevoir des interventions architecturales qui atténuent le changement climatique et ses effets sur l'environnement en prenant garde à limiter au maximum les émissions de gaz à effet de serre ;
- Concevoir un cadre de vie qui permette de réduire au maximum les incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur elle-même, sur la population, la nature ou les biens ;
- Veiller à l'utilisation durable et frugale de ce que nous offre notre environnement, préserver et gérer de manière responsable nos ressources en eau ;
- Recourir aux ressources et matériaux locaux, renouvelables, bio et géo sourcés tout en favorisant la transition vers une économie circulaire de manière à limiter la production de déchets et les pollutions qui en découlent ;

- Privilégier la rénovation urbaine et la réutilisation adaptative de notre patrimoine bâti, encourager le modèle de la ville compacte plutôt que l'étalement urbain et favoriser la mixité sociale et fonctionnelle pour la création d'un urbanisme bas carbone ;
- Valoriser la performance environnementale globale du bâtiment en intégrant réellement le cycle de vie ainsi que les scénarios de déconstruction, adaptation dans les processus décisionnels et créatifs ;
- Favoriser les propositions innovantes intégrant des solutions techniques simples et adaptées ;
- Protéger, restaurer et favoriser le redéploiement des écosystèmes dans nos espaces de vie, nos villes et nos quartiers. Réintégrer l'humain et la biodiversité au cœur des projets de développement de la ville durable et mettre en place des mécanismes de gouvernance partagés.

Fait à

le

En ma qualité d'architecte, je marque mon adhésion à cette charte

En ma qualité de,
je marque mon adhésion à cette charte